

# L'OUVRIER MÉTALLURGIQUE

organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 28, Place Saint-Georges — PARIS (9<sup>e</sup>)

## CONGRÈS 1937 !

## NOUVELLE ETAPPE

par Charlemagne BROUTIN

Président Fédéral

Qui se rappelle les origines de notre Fédération, et sa lente évolution et qui a vécu ensuite les journées de notre Congrès extraordinaire des 6 et 7 novembre, peut seul se rendre un compte exact du chemin parcouru.

C'est que, comme pour toute organisation sérieuse, il a fallu d'abord établir des fondations solides et ça été le travail lent, pénible parfois des premières années...

Après un départ enthousiaste et confiant, ce fut le labeur ingrat du défrichement, puis la mise au point, souvent difficile, de l'organisation en marche.

Ensuite, durant la dernière décennie, ce fut le travail intérieur d'administration et d'équipement qui permit d'avoir, lors des événements sociaux de juin 1936, une Fédération suffisamment so-

urée sur la situation économique générale et les leçons tirées de l'expérience de dix-huit mois en matière de convention collective de travail.

Et ainsi équipés et ragaillards, voici les délégués repartis dans leur milieu de travail pour jeter à nouveau et à pleines mains la bonne semence...

Car c'est d'eux, en bonne partie, que dépend maintenant l'action professionnelle efficace et féconde.

Former et développer les cadres de leurs syndicats, amener les conseils syndicaux à prendre nettement conscience de la situation et du rôle qu'ils ont à remplir, conjurer les efforts des militants dans les usines et ceux des syndicats dans une même région, agir de concert de manière à faire prévaloir partout les solutions justes compatibles avec les exigences économiques et sociales de l'heure présente, ne voilà-t-il pas une tâche qui mérite de retenir les efforts et le dévouement de tous ceux qui veulent remplir leur tâche de militant ?

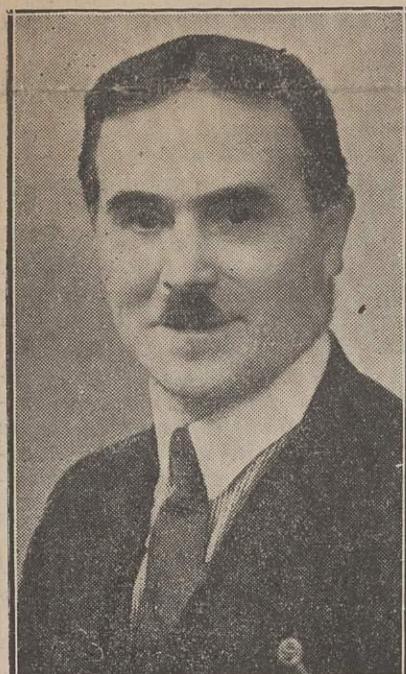
Et voilà pourquoi le Congrès de 1937 ouvre une nouvelle étape dans la vie de notre Fédération et de ses syndicats.

Ayant triomphé des obstacles du passé, elle surmontera les difficultés du présent en jetant dès maintenant les bases préparant un meilleur avenir pour les travailleurs et pour leurs familles.



## NOTRE XVIII<sup>e</sup> CONGRÈS FÉDÉRAL NATIONAL

## Quand les métallurgistes chrétiens montrent au monde ouvrier qu'ils sont une force ... et que cette force vit



Charlemagne BROUTIN  
Président fédéral

lise pour recevoir l'afflux des nouveaux syndicats et des nouveaux syndicats et faire face victorieusement aux nouvelles exigences qui s'imposaient à elle...

Félicitons-nous donc du bon travail accompli dans le passé ancien d'abord, récent ensuite.

\*\*

La C. F. T. C. possède donc maintenant une puissante Fédération de la Métallurgie.

Pour s'en convaincre, il n'est que de regarder la centaine de délégués représentant les 200 syndicats fédérés, en majeure partie des nouveaux, venus de tous les centres métallurgiques du pays.

Avec quel intérêt ils ont suivi les travaux de ce Congrès extraordinaire qui leur révélait la force de notre organisation, la compétence de ceux à qui ils ont confié la direction du mouvement, la supériorité de notre doctrine et l'actualité de notre programme.

Travail d'ordre intérieur par l'adaptation des statuts fédéraux, le développement des différentes Caisse de résistance et de chômage, la rénovation de l'organe fédéral *L'Ouvrier Métallurgiste*.

Travail d'ordre extérieur et de propagande par la création de sections syndicales d'entreprise, l'organisation au sein même des agents de maîtrise au sein de la Fédération.

Travail d'information et de documentation par la clarté jetée

Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture du Congrès, les Délégués arrivent par groupes dans la salle des séances, c'est ainsi qu'à 9 h. 30 précises, la sonnette présidentielle retentit et Charlemagne BROUTIN déclare ouvert ce XVIII<sup>e</sup> Congrès extraordinaire de la Métallurgie.

Après un cordial salut de bienve-

nue et quelques mots de félicitations aux délégués présents, le Président indique que pressés par les événements actuels, le Bureau Fédéral, faisant écho aux préoccupations du Conseil National dernier, avait jugé opportun de convoquer l'Assemblée des délégués des Syndicats affiliés.

Jean PÉRÈS, en sa qualité de Secrétaire délégué de la Métallurgie et de Secrétaire confédéral adjoint, tient à ce dernier titre à accueillir au nom de la Confédération les congressistes dans la Maison de Famille ; il demande à quelques camarades d'accepter la tâche de constituer les Commissions de contrôle : GLATTARD, JOIN et BRULANT sont chargés de la vérification des mandats, tandis que DOMONT, FERY, REDONDY sont chargés de vérifier la Trésorerie et la Comptabilité ; cette formalité accomplie, le Président demande à chacun des délégués d'indiquer le ou les Syndicats qu'ils représentent ; pour leur permettre à chacun de mieux connaître l'effort accompli dans chaque région, il donne lecture des noms des Syndicats affiliés, suivis de leurs localités. Quelques camarades présentent des observations, demandant qu'une liaison soit établie notamment entre le Syndicat de Haute-Indre avec Saint-Nazaire, du Havre avec Rouen. La parole est ensuite à Paul LE BIHAN, Secrétaire général, pour la présentation de son Rapport moral, dont nous résumons les points principaux :

### Le rapport moral

Voici longtemps, dit-il, qu'il n'avait été donné de participer à vos travaux, aussi est-ce avec un vif plaisir que je vous retrouve, vous, les quelques anciens ; quant aux très nouvelles qui dominent aujourd'hui, je suis heureux de faire leur connaissance. Si ce rapport n'a rien de commun avec ceux des années précédentes, la raison doit en être recherchée dans l'augmentation considérable de nos Syndicats affiliés et de leur activité. J'ai encore présent dans la mémoire le jour où, pour la première fois, j'étais chargé de présenter au Congrès le compte rendu d'activité fédérale ; 27 syndicats étaient alors inscrits, aujourd'hui ce chiffre peut presque être multiplié par 10, car nous comptons un total de 260 déclarations de sections et syndicats auprès des Pouvoirs Publics, et parmi eux nous avons le plaisir et l'honneur de compter l'organisation des Agents de maîtrise dont la création remonte à février dernier.

Représenter le nombre de voix obtenues par nos candidats aux élections du Conseil Supérieur du Travail, ceci représente une force qui importe d'organiser solidement, pour cela il faut persuader nos cotisants de la nécessité de s'acquitter régulièrement des versements par

lesquels ils feront vivre et développer leur Syndicat, car nous ne sommes pas et ne voulons pas parmi nous de syndicats jaunes, il faut donc exiger une cotisation minimum.

L'organisation matérielle de notre Secrétariat s'est, de son côté, considérablement développée, tout un personnel est maintenant employé à son service et son installation dans les locaux actuels contraste singulièrement avec le cartonnier de bureau dans lequel il était logé il y a encore quelques mois, à l'entresol 5, rue Cadet.

La révolution sociale de juin 1936 ayant attiré l'attention de nos ca-

justements de salaires ; l'échelle mobile a reçue l'unanimité des suffrages et la création d'une Caisse de Compensation pour les congés payés doit être réalisée en même temps qu'une réorganisation dans la répartition des congés lesquels devraient s'étendre sur une période de quatre mois et partout où cela est possible par roulement et non par fermeture des entreprises, afin d'éviter l'encombrement des stations balnéaires ou estivales, ce qui a comme résultat de provoquer une hausse très sensible des prix de séjour.

### Le chômage

Le chômage sévit toujours et, hélas ! il atteint surtout les travailleurs d'un certain âge ; ceux-ci n'étant pas dépendant des vieillards, devraient conserver leur emploi, certains d'entre eux étant des professionnels. A ce sujet, il est lamentable de constater combien certaines contradictions en sacrifiant la quantité à la qualité du rendement portent préjudice à la profession, d'une part certains employeurs se refusent à organiser l'apprentissage dans leurs entreprises et, de l'autre, ils se séparent d'ouvriers qualifiés sous prétexte d'un moindre rendement dû à leur âge, aussi que penser de cet état d'esprit qui fait considérer comme des vieux des hommes de 50 ans dont pourtant l'expérience est incontestable et peut rendre, à condition de savoir l'utiliser, d'importants services. La crise de main-d'œuvre qualifiée dont se plaignent les organisations patronales ne pourra se résoudre tant que ne sera pas réformée cette mentalité d'affairistes à cour-

### La liberté syndicale

La liberté syndicale dont la défense s'était imposée à beaucoup de nos syndicats semblaient entrer dans une phase nouvelle. Les cellules communistes qui ont maintenant à peu près réalisé l'unité par l'élimination pure et simple des ex-confédérés au sein de la C.G.T., s'emploient à nous faire disparaître de la carte syndicale par la réalisation d'un monopole de fait auquel nous saurons résister ; nous avons le devoir de garder à la classe ouvrière sa liberté à devoir, nous ne faillirons pas.

La poussière de syndicats, dits professionnels qui essayent de se poser ici ou là ne réussit qu'à se faire balayer par la majorité des ouvriers qui ont compris depuis longtemps qu'elle ne recouvrat qu'une manœuvre patronale destinée à faire échouer à leurs justes revendications.

### Formation

#### Retraite des vieux

Comment ne pas nous réjouir de voir l'ensemble de nos syndicats se préoccupent de la formation de leurs adhérents, la plupart participant à



Jean PÉRÈS  
Secrétaire délégué

sur ce problème politique mais nous continuons d'affirmer avec force, que la C.G.T. procède à un abus de pouvoir lorsqu'elle entend faire état près du Gouvernement de l'opinion politique de la totalité de ses adhérents.

(Lire la suite en 2<sup>e</sup> page.)

L'avenir appartient à ceux qui savent oser.  
Camarades...  
Souvenons-nous qu'il peut nous appartenir.

des journées ou à des cours dont les sujets se rapportent à cet objet.

Assurer aux vieux travailleurs un minimum vital est une préoccupation qui, chez nous, ne date pas d'hier, aussi tous nos camarades, sans exception, sont disposés à collaborer avec tous ceux qui veulent réaliser cette œuvre, disons mieux, ce devoir d'humanité envers ceux dont l'activité a contribué à l'élevation du standard de vie de la classe ouvrière qui maintenant ne doit pas faire d'eux des sacrifices.

En terminant, indiquons l'initiative de notre Président concernant la création de Comités Régionaux professionnels. Il est incontestable qu'il y a là une idée propre à aider puissamment nos syndicats à se grouper pour réaliser dans le cadre régional une action efficace. Le syndicalisme n'étant pas seulement un pare-avare dont on se sert en périodes d'orages, mais un ami sur lequel on peut compter en toutes circonstances.

Les applaudissements qui saluent la fin du rapport indiquent à Paul LE BIHAN combien l'auditoire a suivi son exposé, l'intérêt qu'il a pris aux citations et au travail accompli par le rapporteur, c'est ce que souligne Charlemagne BRUTIN en remerciant notre Secrétaire Général.

#### La discussion

En ouvrant la discussion, celui-ci indique l'ordre dans lequel elle devra se dérouler, alors successivement prennent la parole sur le taux de la cotisation à exiger des syndiqués, nos camarades de ROUEN, BESANÇON, de RIOM qui marquent en face de quelles difficultés ils risquent de se trouver si la proposition de LE BIHAN est adoptée sans modification.

Plusieurs délégués interviennent dans le même sens, cependant que LE LIEVRE, de Paris, marque les fortes cotisations payées par les cégétistes auxquelles s'ajoutent périodiquement des quêtes de tout genre ; à son tour, M<sup>me</sup> MARTIN, représentant les syndicats féminins, indique la cotisation élevée de leurs adhérentes ; enfin, Gh. BROUTIN intervient et propose le chiffre minimum de 4 francs qui va alors rallier l'unanimité. Le vote acquis, Jean PÉRES remercie les camarades et leur demande de tirer le maximum de cet effort financier.

Sur la rédaction d'une circulaire fédérale, le Congrès marque son désir d'en voir réaliser le projet. Le Président indique son action au sein de l'Internationale de la Métallurgie et plus particulièrement il marque avec quelle instance il a travaillé pour amener nos camarades étrangers à prendre parti pour la généralisation des 40 heures.

Les Sections d'entreprises dont traînera LE LIEVRE intéressent déjà certains délégués et les Comités professionnels font alors l'objet d'un débat dans lequel interviennent tour à tour nos camarades d'ALBERT, de ROUEN, de FRANCHE-COMTE, de CONCARNEAU pour demander quels sont les sujets dont auront à connaître ces Comités. BROUTIN répond : Leurs réunions comprendront

# Notre XVIII<sup>e</sup> Congrès Fédéral

exclusivement les militants d'une région déterminée assistés d'un représentant fédéral. PÉRES qui intervient à son tour, précise les avantages de cette réalisation pour l'information et la formation des militants ; toutefois, ceux-ci devront être organisés en accord avec l'Union Régionale et le concours de l'Union Départementale.

J. PÉRES insiste de nouveau sur l'importance de la formation syndicale, il donne des indications pour la réaliser et précise le fonctionnement des Ecoles Normales ouvrières.

WILLAME, de Maubeuge, intervient pour demander que soient envisagés les moyens d'étendre la formation aux syndiqués de la base.

En faveur des jeunes, AMBLARD,

de Lyon, demande la généralisation de certaines dispositions, notamment que le service militaire n'interrompe pas la durée des services continus. Pour la retraite des vieux travailleurs, le délégué de Rouen indique l'intérêt d'un projet local dont est l'auteur un de ses compatriotes, Gh. BROUTIN, lui demande de bien vouloir en faire parvenir un exemple à la G.F.T.C.

L'ensemble des délégués étant d'accord sur les points traités par LE BIHAN dans le rapport moral, celui-ci est adopté à l'unanimité et Jean GERSTEL, Trésorier Fédéral, prend la parole pour le compte rendu financier.

#### Le rapport financier

J. GERSTEL exposant les chiffres, résumant les opérations, montre avec beaucoup de clarté l'emploi des sommes versées à la Fédération ; il sait avec un rare honneur familiariser l'auditoire avec les postes du bilan qu'il dissèque, c'est ainsi que, papier et crayon en main, chacun s'empresse de noter telles indications qui paraissent devoir fixer davantage son attention.

Enfin et s'en s'ètre départi d'un sourire optimiste, le Trésorier conclut par un appel au concours de tous, dont d'ailleurs il ne doute pas ; notre fraternelle collaboration, dit-il, doit se poursuivre et ainsi notre Fédération pourra faire face à tous ses engagements et étendre de plus en plus le rayonnement du Syndicalisme Chrétien.

Le Président Fédéral remercie bien vivement l'aimable et souriant rapporteur et ouvre la discussion.

#### La discussion

J. PÉRES donne certaines indications pour le règlement des cotisations et demande aux délégués de s'acquitter régulièrement de celles-ci chaque trimestre ; LEMAIRE, de Caen, indique la méthode employée dans sa région pour la rentrée des cotisations ; VOISIN demande un

aménagement des redevances chômage et résistance pour les ouvrières et les jeunes gens ; BORDEAUX, par contre, voudrait voir les femmes toucher des indemnités égales à celles des hommes ; MICHON indique les difficultés auxquelles il se heurte pour percevoir les cotisations féminines ; M<sup>me</sup> MARTIN intervient alors pour faire remarquer très opportunément les avantages du Syndicalisme féminin ; COURBET est d'accord avec MICHON et VOISIN pour demander aux syndiquées féminines le paiement d'une demi-cotisation ; par contre, JOUIN, de Saint-Nazaire, indique les inconvenients d'une faible cotisation qu'il est difficile ensuite de revaloriser ; J. PÉRES répond en assurant les délégués de l'attention la plus soutenue de la part de la rédaction pour aider les militants à collaborer efficacement à leur journal. La discussion est close et le Président passe la parole à BOTTON pour rapporter des conventions collectives.

**Les conventions collectives**  
Après avoir signalé certaines particularités de la loi du 25 mars 1939, celui-ci montrera les améliorations apportées par celle du 24 juin 1936. Le législateur est arrivé fort lentement à établir des règles substituant le droit collectif au droit privé individualiste ; la convention collective c'est la reconnaissance du syndicat et de son caractère représentatif. La loi nouvelle, dit-il, se surajoute à la précédente en la complétant et en la prenant place sur l'estraude.

Avec une rare compétence, M<sup>me</sup> MARTIN indique alors les avantages du Syndicalisme féminin pour le recrutement, la formation et la défense des ouvrières, elle souligne que les femmes doivent exiger à travail égal, un salaire égal, car il importe qu'elles ne concurrencent pas les ouvriers sur le terrain professionnel, elle insiste pour des allocations familiales suffisamment élevées et complétant heureusement le salaire du mari pour permettre à la mère de rester au foyer ; cette déclaration est accueillie par des applaudissements nourris et M<sup>me</sup> MARTIN poursuit : « Les femmes dont les mariés travaillent et dont le gain est suffisant pour faire vivre la famille, doivent être éliminées des entreprises, cependant nous entendons qu'une place soit réservée aux veuves ou aux célibataires dans l'obligation d'assurer leur existence et celle de personnes pouvant être à leur charge. » Enfin, elle conclut en affirmant le désir de collaboration du Syndicalisme Féminin de la Métallurgie avec les Syndicats ouvriers.

Les Congressistes demandent la suspension de la discussion sur le rapport financier jusqu'à l'audition de la Commission de contrôle. Le Président lève alors la séance pour permettre à chacun de se rendre au restaurant syndical pour le déjeuner. **SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

14 h. 45. — Le Congrès reprend ses travaux.

Jean PÉRES prend alors la parole pour exposer où en est l'organe fédéral « L'Ouvrier Métallurgiste ». Il fait l'historique de sa fondation et note les difficultés rencontrées avant de pouvoir sortir le premier numéro. Il n'avait pas encore un an que déjà il se signalait à l'attention de nos camarades en relatant le conflit de Saint-Chamond ; plus de 25.000 exemplaires avaient fait connaître aux syndiqués de notre pays les résultats d'une action syndicale chrétienne dans un conflit où nous avions pu donner toute la mesure de nos moyens. Et voici les événements de juin : son tirage mensuel jusqu'à régulièrement assuré, est brusquement interrompu. En décembre, la tourmente un peu apaisée, il fait une réapparition, Janvier, février passent et c'est toujours le silence ; l'hiver lui a été funeste ; mais voici le printemps et mars voit revenir plein de santé. « L'Ouvrier Métallurgiste » cette fois il promet de ne plus faire faux-bond à ses lecteurs et, comme vous avez pu le constater, sa promesse a été tenue. Le chiffre des tirages ne doit pas se ralentir et Jean PÉRES souhaite une collaboration plus étroite avec nos principaux centres métallurgiques. Il demande au COURBET, au BRULANT, au GHUAWE, au TERRIEN, au DELORME, au CHACORNAC et au Président Fédéral de repenser l'envoi régulier de leur copie au journal.

Il faut cependant tout faire pour conserver la législation sociale de 1936 : congés ouvriers payés, conventions collectives du travail, institution des délégués ouvriers, institution de la conciliation et de l'arbitrage obligatoire, réduction de la durée du travail, prise de conscience de la force et de la dignité ouvrière, tout cela représente un acquis auquel nous sommes passionnément attachés, et qu'il s'agit, aujourd'hui, de conserver.

Pouvons-nous espérer la faire en nous confiant aux théories du libéralisme économique, doctrine inspirant autrefois le monde patronal ? Devons-nous laisser les extrémistes de gauche continuer de poursuivre leurs chimères au risque de nous faire sombrer dans le chaos et la misère générale ? Nous ne le pensons pas davantage, et plus que jamais, nous croyons, aujourd'hui que seul le rassemblement des bonnes volontés, des volontés constructives, de celles qu'animé un idéal haut placé, et mis au service du bien commun, peut nous permettre d'en sortir. Nous discernons de ces volontés dans le monde patronal, nous en voyons aussi, pourquoi ne le dirions-nous pas, chez certains hommes appartenant à d'autres milieux. Il y en a chez nous des multitudes, elles se sont manifestées sur le plan de la métallurgie, et avec quelle force, à notre dernier Congrès fédéral. Seul, le rassemblement des bonnes volontés permettra de bâti et ordre social et économique nouveau auquel aspire le monde, auquel nous aspirons tous.

Le mirage était de croire que l'on pouvait augmenter les salaires, tous les salaires sans que les prix, donc le coût de la vie, en fissent influencés. La réalité, c'est que ce dernier a fait des progrès trop réels, pas toujours justifiés, hélas ! La réalité encore, c'est qu'aujourd'hui, malgré un salaire numérique accru, les denrées et objets nécessaires à la vie de la famille ouvrière ayant augmenté, le pouvoir d'achat effectif se trouve ramené à son point de départ.

Tout est-il donc mauvais, dans les réformes appliquées ? Certes pas, et avec la C.F.T.C. nous avons,

résumé dans le journal ; Charlemagne BROUTIN insiste pour une rédaction ayant du nerf et du mordant ; il voudrait y voir condensé une partie générale rédigée par le Bureau Fédéral et une autre plus développée, réservée aux publications et communiqués des Syndicats ; enfin PÉRES répond en assurant les délégués de l'attention la plus soutenue de la part de la rédaction pour aider les militants à collaborer efficacement à leur journal. La discussion est close et le Président passe la parole à BOTTON pour rapporter des conventions collectives.

**LA SÉANCE DU DIMANCHE**

C'est un jeune qui est à la fois un militaire chevronné, notre camarade Emile COURBET, secrétaire de l'Union Régionale de Franche-Comté, qui présidera les débats. Selon son habitude, en quelques mots brefs et précis, il reclamera l'attention des délégués pour la lecture des deux rapports qui vont être présentés.

LELIEVRE, secrétaire du syndicat ouvrier de la métallurgie de Paris, aborde son sujet : « La section d'entreprise ».

Ensuite, il lance un appel pour cette généralisation et souhaite que s'ouvre enfin dans notre pays une ère de calme et de paix dont la classe ouvrière a tant besoin pour assurer son bonheur pour de meilleurs lendemains.

Les applaudissements qui lui répondent, à peine apaisés, COURBET ouvre la discussion. Celle-ci sera fort animée ; nos camarades de DIJON, de l'AISNE, de LYON, de ROUEN, d'UGINE, de MAUBEUGE, de DÉNAIN, de GAËN, de SAINT-ETIENNE, interviennent tour à tour, demandant des précisions ou des compléments d'informations au rapporteur. M<sup>me</sup> MARTIN demande qu'un contact étroit s'établisse avec les sections locales. Le rapporteur répond avec beaucoup de bonne grâce à toutes les conventions, il faut laisser leur conclusion se réaliser sur le plan départemental ou régional.

Devant les menaces d'étranglement syndical par la réalisation d'un monopole en faveur d'une organisation unique et, d'autre part, en présence des difficultés de réalisation auxquelles se heurte la convention nationale, les Congressistes se prononcent pour la reconnaissance du syndicat et de son caractère représentatif. La loi nouvelle, dit-il, se surajoute à la précédente en la complétant et en la précédant.

Une Commission est ensuite nommée pour rédiger un vœu précisant la position de la Fédération à l'égard des conventions collectives et les conditions de leur renouvellement.

**Les agents de maîtrise**

L'habitude du commandement apparaît dès les premiers mots prononcés par le rapporteur. L'auditoire captivé par son exposé, l'applaudira à plusieurs reprises ; le chef communiquera à son auditoire la flamme qui l'anime ; celui-ci sera pris par le grand cœur du militant que chaque phrase fera apparaître.

**INTERVENIR A TEMPS POUR ETRE PARTIES AUX CONVENTIONS COLLECTIVES**

C'EST NOTRE ESPRIT QU'IL FAUT FAIRE PASSER DANS LES FAITS.

GRACE A LA C.F.T.C. NOUS AURONS SAUVE LA LIBERTÉ SYNDICALE.

NOUS N'AVONS PAS DE POLITIQUE DE PARTI, CAR NOUS VOULONS MAINTENIR LE SYNDICAT DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE. QUAND ON A LA VERITE POUR SOI, ON DOIT ALLER JUSQU'AU BOUT, C'EST-A-DIRE JUSQU'AU SUCCES.

Les Congressistes l'acclament et Charlemagne BROUTIN déclarera clos le XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie.

G'est l'agent de maîtrise qui aime ses hommes, qui les considère comme des collaborateurs et voit en eux des frères qu'il faut aider, qui connaît leurs difficultés et veut en se dévouant pour eux en faire des amis. Ce sont ces sentiments particulièrement élevés qui, en rencontrant un écho dans le cœur de tous les congressistes, souleveront d'interminables applaudissements, lorsque Emile SEBERT conclura son exposé. COURBET, en le remerciant, lui dira combien il l'a suivi avec intérêt et marquera que c'est avec une réelle maîtrise qu'il a refusé l'attention de tous.

La suite de l'ordre du jour appelle les modifications des Statuts, d'une part, ceux de la Fédération, de l'autre ceux des Caisses chômage et résistance. Les propositions du bureau sont adoptées après quelques modifications de détail. On passe ensuite à l'élection du Bureau Fédéral. Les membres sortants, ainsi que M<sup>me</sup> MARTIN et Emile SEBERT sont élus à l'unanimité.

#### Le discours de clôture

La lecture des vœux étant unanimement approuvée par le Congrès, COURBET passe la parole au Président Fédéral pour son discours de clôture. Celui-ci, en quelques phrases très brèves où il a condensé toute la puissance de sa pensée, montrera aux délégués combien ils ont eu raison de faire l'effort qui les a conduits à la participation des travaux du XVIII<sup>e</sup> Congrès Fédéral :

INTERVENIR A TEMPS POUR ETRE PARTIES AUX CONVENTIONS COLLECTIVES, C'EST LA CONSIGNE QUE JE VOUS DONNE. C'EST NOTRE ESPRIT QU'IL FAUT FAIRE PASSER DANS LES FAITS. GRACE A LA C.F.T.C. NOUS AURONS SAUVE LA LIBERTÉ SYNDICALE. NOUS N'AVONS PAS DE POLITIQUE DE PARTI, CAR NOUS VOULONS MAINTENIR LE SYNDICAT DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE. QUAND ON A LA VERITE POUR SOI, ON DOIT ALLER JUSQU'AU BOUT, C'EST-A-DIRE JUSQU'AU SUCCES.

Les Congressistes l'acclament et Charlemagne BROUTIN déclarera clos le XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie.

JACQUES MARIE.

## FIN DE JOURNÉE

que l'« Ouvrier Métallurgiste » continue de vivre.

Cela prouve que tu as compris la nécessité d'avoir ta presse à toi.

Une presse qui soit ta propriété, une presse que tu sais plus que jamais nécessaire à la défense de ta cause syndicale.

Alors, des conclusions se portent à ton esprit.

Maintenant l'heure est passée des constatations et des bilans. On sait où l'on est, d'où l'on vient. Il faut savor aussi où l'on va.

Aujourd'hui, après avoir entendu tes délégués, mon camarade de France, affirmer ensemble la nécessité de cet humble journal mensuel, je puis bien le poser nettement cette question :

Où allons-nous ?

Je la pose en confiance, car il ne se peut pas, il ne se peut plus que tu n'y répondes pas.

Où allons-nous ? Vers l'avenir, parbleu. On nous demande un effort plus grand, plus constant pour soutenir notre journal ?

Nous apporterons cet effort à l'effort de nos autres camarades.

Nous voulons, c'est entendu, notre journal. Mais nous ferons ce qui doit être fait pour l'avoir.

Tout ce qui doit être fait.

Peut-être avons-nous, dans le passé, commis cette égoïste erreur de penser que si nous-mêmes négligions ce devoir capital envers notre presse, d'autres y songeraient pour nous ?

Peut-être nous sommes-nous dit que notre modeste cotisation, négligée, oubliée, ne mettait en danger la vie de l'O.M. ?

Aujourd'hui, pour avoir laissé à d'autres, à d'autres qui faisaient de leur côté le même négligent calcul que le nôtre, le soin d'assurer la vie de notre journal, nous savons que nous avons failli le perdre.

Maintenant, nous entendons le sauver.

Pou cela nous mettrons en œuvre tous les moyens normaux qui sont entre nos mains.

Nous voulons garder notre O. M. car nous avons besoin de lui.

Tel est le raisonnement fait de contrainte et de ferme propos que tu as dû faire, mon frère ouvrier, après ce Congrès où il fut question de ce journal nécessaire.

Absolument nécessaire à ton œuvre syndicale, à ton éducation syndicale, à ta future victoire syndicale.

Dès lors, je puis mettre à cette « fin de journée » le point final avec confiance. « L'Ouvrier Métallurgiste » continuera.

# LES AGENTS DE MAITRISE S'ORGANISENT POURQUOI ?

C'EST CE QUE VA NOUS DIRE...

## Camarades,

C'est la première fois que le Syndicat Général des Agents de Maîtrise de la Métallurgie participe aux travaux du Congrès Fédéral.

Le Secrétaire Général de ce nouveau Syndicat est heureux, au nom de ses mandants et en son nom personnel, de saluer le Congrès, de dire à celui-ci l'attachement profond qui unit les Membres du Syndicat des Agents de Maîtrise à la Fédération de la Métallurgie.

Je salut et je remercie ses dirigeants qui nous ont lancés, aidés, soutenus lors de nos débuts avec le meilleur de leur cœur; qui nous ont encouragés à continuer notre œuvre en nous insufflant leur foi syndicale et qui, malgré les embûches semées sous les pas du nouveau-né, ont tenu et réussi à nous garder dans cette même Fédération de la Métallurgie dans laquelle, pour notre part, nous tenons et entendons rester.

Merci aussi aux Syndicats Ouvriers qui ont laissé partir, parfois non sans quelques regrets, vers notre Organisation des camarades auxquels ils tenaient particulièrement et qui allaient les priver d'une certaine nombre de militants éprouvés. Ils l'ont fait fraternellement pour le bien du Syndicalisme en général, qu'ils veuillent trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

Et j'arrive à la première partie de mon rapport.

Pourquoi avons-nous créé cette nouvelle organisation?

Si vous le voulez et avant d'aller plus loin, démissionnez l'agent de maîtrise.

## Qu'est-ce qu'un agent de maîtrise ?

En principe c'est un professionnel qualifié qui exerce d'une façon constante un commandement sur plusieurs ouvriers, groupe d'ouvriers de profession distincte ou sur plusieurs agents de maîtrise d'échelons inférieurs. Il assure la discipline de son équipe, de son groupe, de son atelier. Il assure le respect des temps, des prix de revient. Il assure une production normale avec les moyens et la main-d'œuvre que la Direction met à sa disposition. Il est placé sous les ordres d'un agent de maîtrise supérieur, d'un agent de direction ou même sous les ordres directs d'un patron.

En énonçant la définition d'un agent de maîtrise, il vient immédiatement à la pensée cette constatation: si ces gens reçoivent d'une part les ordres de la direction et d'autre part ont la charge principale de les faire exécuter, ils sont placés forcément entre deux feux. En effet, leur position est délicate, ils sont suspects aux ouvriers qui leur reprochent leur collusion avec le patronat et la direction qui, bien souvent, se méfie d'eux parce qu'elles les soupçonnent de travailler contre ses intérêts en favorisant ceux-ci.

Et pourtant, les agents de maîtrise ont toujours fait leur travail loyalement, et j'aurai plus loin en disant qu'ils sont, pour la plus grande majorité, tout dévoués aux entreprises qui les emploient. Mais étant continuellement en contact avec la masse, ils se rendent compte mieux que personne des difficultés du travail. Ils sont amenés à prendre la défense de leurs hommes, à transiger, à s'arranger avec eux. Ce sont eux qui reçoivent les doléances des compagnons ou des délégués d'atelier. En un mot, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y être mal pris, d'avoir mal contrôlé. La production n'est-elle pas tenue, les agents de maîtrise en sont responsables sans que bien souvent la direction s'assure à l'avance si la main-d'œuvre a été rétive ou si la matière a manqué. Un travail n'est-il pas assez payé ou trop dur à exécuter, les ouvriers, à leur tour, rendront leurs chefs responsables comme incapables de se défendre devant les menées de la direction.

Je pourrais encore citer de nombreux cas, mais je m'arrête là.

Évidemment, les agents de maîtrise n'ont jamais été et ne sont pas des saints. Certains, parmi eux, au commandement trop brutal ou injustes envers leurs hommes ont contribué, pour une large part, à répandre dans la classe ouvrière et particulièrement dans nos grandes usines nationalisées de la Région Parisienne, que la Maîtrise était un ensemble de galonnés au service du Capital ou les plats valets du patronat.

Initiative de vous dire que nous luttons et lutterons toujours pour ôter de l'idée des ouvriers ces critiques fondées parfois, par une attitude franche et loyale à leur égard.

Telle était la situation de la maîtrise au début juillet 1936.

## La situation après juillet 1936.

Cette catégorie de salariés n'avait pas compris, malgré les brimades de certains employeurs, le besoin de s'unir, de se grouper. Le Syndicalisme dans cette branche était nul et plutôt mal vu. Mais au moment des événements de juillet, lorsque les agents de maîtrise se sont aperçus que les pourparlers entre patrons et ouvriers se passaient au-dessus de leur tête et que bientôt, comme toujours, ils seraient chargés d'appliquer un contrat de l'élaboration duquel ils avaient été purement et simplement évincés, alors ils ont pensé au Syndicat.

Et pourtant, quels sont ceux en dehors d'eux qui sont le mieux placés pour comprendre quelles réformes il serait nécessaire d'appliquer puisqu'ils connaissent les défauts et les ressources des patrons et ouvriers? A cause de cela, ils ne peuvent avoir une attitude de lutte de classe, ils posent les problèmes sociaux sur un plan plus levé, mais ils sont assez proches des ouvriers pour les influencer heureusement.

Or, si le patronat mésestimaît le rôle de cette classe moyenne du prolétariat, la C.G.T., elle, avait compris dès le début, l'importance de se l'attacher.

## Emile SÉBERT

Franchement les agents de maîtrise répugnaient à s'affilier à un Syndicat confédéré en raison de leurs aspirations, ou en raison de leurs conceptions sociales ou religieuses. La C.G.T. s'est efforcée de faire pression sur eux en jouant fort intelligemment de deux arguments.

Elle leur a dit d'abord que les ouvriers n'ont obtenu des avantages que grâce à leur action syndicale et qu'il faudrait en être de même des techniciens.

Mais elle leur a surtout fait miroiter que pour être en confiance et être défendus contre le mauvais vouloir des ouvriers, c'est d'être avec eux dans une même organisation.

### Ils s'organisent

En conséquence logique de ce qui précède, la Fédération cégétiste des Techniciens fut fondée.

Et nous, qu'allions-nous faire?

Allions-nous regarder bêtement l'essai de la maison d'en face, ou allions-nous laisser partir vers de soi-disant syndicats professionnels des gens qui, logiquement, devaient venir chez nous?

Or, dans ce milieu où déjà le niveau de culture est en général assez élevé, le Syndicalisme Chrétien se devait de réaliser quelque chose. Evidemment là, comme d'en d'autres cas, notre manque de militants se fit durement sentir. Au lieu de démarrer immédiatement lors des événements de juillet 36, nous n'avons réussi à mettre sur pied l'organisation adéquate qu'en février et mars de cette année. L'organisation cégétiste avait donc huit mois d'avance sur nous.

Mais loin de nous décourager, l'idée qui avait pris corps lors de la discussion du contrat des collaborateurs en juillet 1936, fut sanctionnée à la réunion des responsables des Fédérations en décembre dernier qui assurait la réalisation d'un organisme indépendant propre aux agents de maîtrise de la Métallurgie.

La Fédération des Employés y donnaient son consentement sous la réserve expresse que les chefs de service se seraient exclus. En conséquence, notre nouvelle organisation devait grouper : les chefs de groupes, les chefs d'équipes, les contremaîtres, les chefs d'atelier. En un mot, les agents de maîtrise désignés au contrat collaborateur signé en juillet 1936.

D'ouvre une parenthèse pour remercier devant le Congrès nos amis Jean Pérès et Joseph Bottor qui, les premiers, ont entrevu la nécessité de constituer un syndicat indépendant des employés et des ouvriers, faisant au contraire sur le chapeau du contrat collectif ces mots : « Agents de Maîtrise » qui suivaient immédiatement « Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés et Techniciens ».

En effet, ce sont ces trois mots qui ont réservé l'avenir et ont servi de pierre angulaire à notre Syndicat.

Le Syndicat des Agents de Maîtrise fut admis officiellement par la C.F.T.C. au Congrès de juillet 1937. Tout récemment le Comité de coordination des Fédérations réunis sous la présidence de Jules Zirnheld reconnaissait la nécessité d'organisations spéciales aux agents de maîtrise rattachées à leur Fédération d'Industrie.

Le Bâtiment, à son tour, est entré dans cette voie, sans doute d'autres suivront.

D'ailleurs, un certain nombre de Fédérations de Métiers viennent de se fonder, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y être mal pris, d'avoir mal contrôlé. La production n'est-elle pas tenue, les agents de maîtrise en sont responsables sans que bien souvent la direction s'assure à l'avance si la main-d'œuvre a été rétive ou si la matière a manqué. Un travail n'est-il pas assez payé ou trop dur à exécuter, les ouvriers, à leur tour, rendront leurs chefs responsables comme incapables de se défendre devant les menées de la direction.

En énonçant la définition d'un agent de maîtrise, il vient immédiatement à la pensée cette constatation: si ces gens reçoivent d'une part les ordres de la direction et d'autre part ont la charge principale de les faire exécuter, ils sont placés forcément entre deux feux. En effet, leur position est délicate, ils sont suspects aux ouvriers qui leur reprochent leur collusion avec le patronat et la direction qui, bien souvent, se méfie d'eux parce qu'elles les soupçonnent de travailler contre ses intérêts en favorisant ceux-ci.

Et pourtant, les agents de maîtrise ont toujours fait leur travail loyalement, et j'aurai plus loin en disant qu'ils sont, pour la plus grande majorité, tout dévoués aux entreprises qui les emploient. Mais étant continuellement en contact avec la masse, ils se rendent compte mieux que personne des difficultés du travail. Ils sont amenés à prendre la défense de leurs hommes, à transiger, à s'arranger avec eux. Ce sont eux qui reçoivent les doléances des compagnons ou des délégués d'atelier. En un mot, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y être mal pris, d'avoir mal contrôlé. La production n'est-elle pas tenue, les agents de maîtrise en sont responsables sans que bien souvent la direction s'assure à l'avance si la main-d'œuvre a été rétive ou si la matière a manqué. Un travail n'est-il pas assez payé ou trop dur à exécuter, les ouvriers, à leur tour, rendront leurs chefs responsables comme incapables de se défendre devant les menées de la direction.

En énonçant la définition d'un agent de maîtrise, il vient immédiatement à la pensée cette constatation: si ces gens reçoivent d'une part les ordres de la direction et d'autre part ont la charge principale de les faire exécuter, ils sont placés forcément entre deux feux. En effet, leur position est délicate, ils sont suspects aux ouvriers qui leur reprochent leur collusion avec le patronat et la direction qui, bien souvent, se méfie d'eux parce qu'elles les soupçonnent de travailler contre ses intérêts en favorisant ceux-ci.

Et pourtant, les agents de maîtrise ont toujours fait leur travail loyalement, et j'aurai plus loin en disant qu'ils sont, pour la plus grande majorité, tout dévoués aux entreprises qui les emploient. Mais étant continuellement en contact avec la masse, ils se rendent compte mieux que personne des difficultés du travail. Ils sont amenés à prendre la défense de leurs hommes, à transiger, à s'arranger avec eux. Ce sont eux qui reçoivent les doléances des compagnons ou des délégués d'atelier. En un mot, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y être mal pris, d'avoir mal contrôlé. La production n'est-elle pas tenue, les agents de maîtrise en sont responsables sans que bien souvent la direction s'assure à l'avance si la main-d'œuvre a été rétive ou si la matière a manqué. Un travail n'est-il pas assez payé ou trop dur à exécuter, les ouvriers, à leur tour, rendront leurs chefs responsables comme incapables de se défendre devant les menées de la direction.

En énonçant la définition d'un agent de maîtrise, il vient immédiatement à la pensée cette constatation: si ces gens reçoivent d'une part les ordres de la direction et d'autre part ont la charge principale de les faire exécuter, ils sont placés forcément entre deux feux. En effet, leur position est délicate, ils sont suspects aux ouvriers qui leur reprochent leur collusion avec le patronat et la direction qui, bien souvent, se méfie d'eux parce qu'elles les soupçonnent de travailler contre ses intérêts en favorisant ceux-ci.

Et pourtant, les agents de maîtrise ont toujours fait leur travail loyalement, et j'aurai plus loin en disant qu'ils sont, pour la plus grande majorité, tout dévoués aux entreprises qui les emploient. Mais étant continuellement en contact avec la masse, ils se rendent compte mieux que personne des difficultés du travail. Ils sont amenés à prendre la défense de leurs hommes, à transiger, à s'arranger avec eux. Ce sont eux qui reçoivent les doléances des compagnons ou des délégués d'atelier. En un mot, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y être mal pris, d'avoir mal contrôlé. La production n'est-elle pas tenue, les agents de maîtrise en sont responsables sans que bien souvent la direction s'assure à l'avance si la main-d'œuvre a été rétive ou si la matière a manqué. Un travail n'est-il pas assez payé ou trop dur à exécuter, les ouvriers, à leur tour, rendront leurs chefs responsables comme incapables de se défendre devant les menées de la direction.

En énonçant la définition d'un agent de maîtrise, il vient immédiatement à la pensée cette constatation: si ces gens reçoivent d'une part les ordres de la direction et d'autre part ont la charge principale de les faire exécuter, ils sont placés forcément entre deux feux. En effet, leur position est délicate, ils sont suspects aux ouvriers qui leur reprochent leur collusion avec le patronat et la direction qui, bien souvent, se méfie d'eux parce qu'elles les soupçonnent de travailler contre ses intérêts en favorisant ceux-ci.

Et pourtant, les agents de maîtrise ont toujours fait leur travail loyalement, et j'aurai plus loin en disant qu'ils sont, pour la plus grande majorité, tout dévoués aux entreprises qui les emploient. Mais étant continuellement en contact avec la masse, ils se rendent compte mieux que personne des difficultés du travail. Ils sont amenés à prendre la défense de leurs hommes, à transiger, à s'arranger avec eux. Ce sont eux qui reçoivent les doléances des compagnons ou des délégués d'atelier. En un mot, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y être mal pris, d'avoir mal contrôlé. La production n'est-elle pas tenue, les agents de maîtrise en sont responsables sans que bien souvent la direction s'assure à l'avance si la main-d'œuvre a été rétive ou si la matière a manqué. Un travail n'est-il pas assez payé ou trop dur à exécuter, les ouvriers, à leur tour, rendront leurs chefs responsables comme incapables de se défendre devant les menées de la direction.

En énonçant la définition d'un agent de maîtrise, il vient immédiatement à la pensée cette constatation: si ces gens reçoivent d'une part les ordres de la direction et d'autre part ont la charge principale de les faire exécuter, ils sont placés forcément entre deux feux. En effet, leur position est délicate, ils sont suspects aux ouvriers qui leur reprochent leur collusion avec le patronat et la direction qui, bien souvent, se méfie d'eux parce qu'elles les soupçonnent de travailler contre ses intérêts en favorisant ceux-ci.

Et pourtant, les agents de maîtrise ont toujours fait leur travail loyalement, et j'aurai plus loin en disant qu'ils sont, pour la plus grande majorité, tout dévoués aux entreprises qui les emploient. Mais étant continuellement en contact avec la masse, ils se rendent compte mieux que personne des difficultés du travail. Ils sont amenés à prendre la défense de leurs hommes, à transiger, à s'arranger avec eux. Ce sont eux qui reçoivent les doléances des compagnons ou des délégués d'atelier. En un mot, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y être mal pris, d'avoir mal contrôlé. La production n'est-elle pas tenue, les agents de maîtrise en sont responsables sans que bien souvent la direction s'assure à l'avance si la main-d'œuvre a été rétive ou si la matière a manqué. Un travail n'est-il pas assez payé ou trop dur à exécuter, les ouvriers, à leur tour, rendront leurs chefs responsables comme incapables de se défendre devant les menées de la direction.

En énonçant la définition d'un agent de maîtrise, il vient immédiatement à la pensée cette constatation: si ces gens reçoivent d'une part les ordres de la direction et d'autre part ont la charge principale de les faire exécuter, ils sont placés forcément entre deux feux. En effet, leur position est délicate, ils sont suspects aux ouvriers qui leur reprochent leur collusion avec le patronat et la direction qui, bien souvent, se méfie d'eux parce qu'elles les soupçonnent de travailler contre ses intérêts en favorisant ceux-ci.

Et pourtant, les agents de maîtrise ont toujours fait leur travail loyalement, et j'aurai plus loin en disant qu'ils sont, pour la plus grande majorité, tout dévoués aux entreprises qui les emploient. Mais étant continuellement en contact avec la masse, ils se rendent compte mieux que personne des difficultés du travail. Ils sont amenés à prendre la défense de leurs hommes, à transiger, à s'arranger avec eux. Ce sont eux qui reçoivent les doléances des compagnons ou des délégués d'atelier. En un mot, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y être mal pris, d'avoir mal contrôlé. La production n'est-elle pas tenue, les agents de maîtrise en sont responsables sans que bien souvent la direction s'assure à l'avance si la main-d'œuvre a été rétive ou si la matière a manqué. Un travail n'est-il pas assez payé ou trop dur à exécuter, les ouvriers, à leur tour, rendront leurs chefs responsables comme incapables de se défendre devant les menées de la direction.

En énonçant la définition d'un agent de maîtrise, il vient immédiatement à la pensée cette constatation: si ces gens reçoivent d'une part les ordres de la direction et d'autre part ont la charge principale de les faire exécuter, ils sont placés forcément entre deux feux. En effet, leur position est délicate, ils sont suspects aux ouvriers qui leur reprochent leur collusion avec le patronat et la direction qui, bien souvent, se méfie d'eux parce qu'elles les soupçonnent de travailler contre ses intérêts en favorisant ceux-ci.

Et pourtant, les agents de maîtrise ont toujours fait leur travail loyalement, et j'aurai plus loin en disant qu'ils sont, pour la plus grande majorité, tout dévoués aux entreprises qui les emploient. Mais étant continuellement en contact avec la masse, ils se rendent compte mieux que personne des difficultés du travail. Ils sont amenés à prendre la défense de leurs hommes, à transiger, à s'arranger avec eux. Ce sont eux qui reçoivent les doléances des compagnons ou des délégués d'atelier. En un mot, ils sont dans le bain. Toutes les réactions, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, se heurtent d'abord à eux. Un travail a-t-il été mal exécuté, c'est à eux qu'on s'en prendra en leur faisant plus ou moins gentiment remarquer qu'ils sont payés pour le surveiller. La paye, le bonheur ne vont pas, c'est eux que l'on accusera de ne pas avoir fait le nécessaire, de s'y

# Notre Congrès



Le Congrès est terminé ! Les dernières poignées de main après un bon travail



Le Bureau: au centre, Ch. Broutin préside; à gauche, Paul Le Bihan; à droite, J. Pérès



Au dîner du soir quelques personnalités à la table d'honneur: de gauche à droite, Lucien Léonard, Paul Le Bihan, Charles Blondel, maître de requêtes au Conseil d'Etat, Ch. Broutin, J. Pérès et Paul Vignaux, agrégé de l'Université



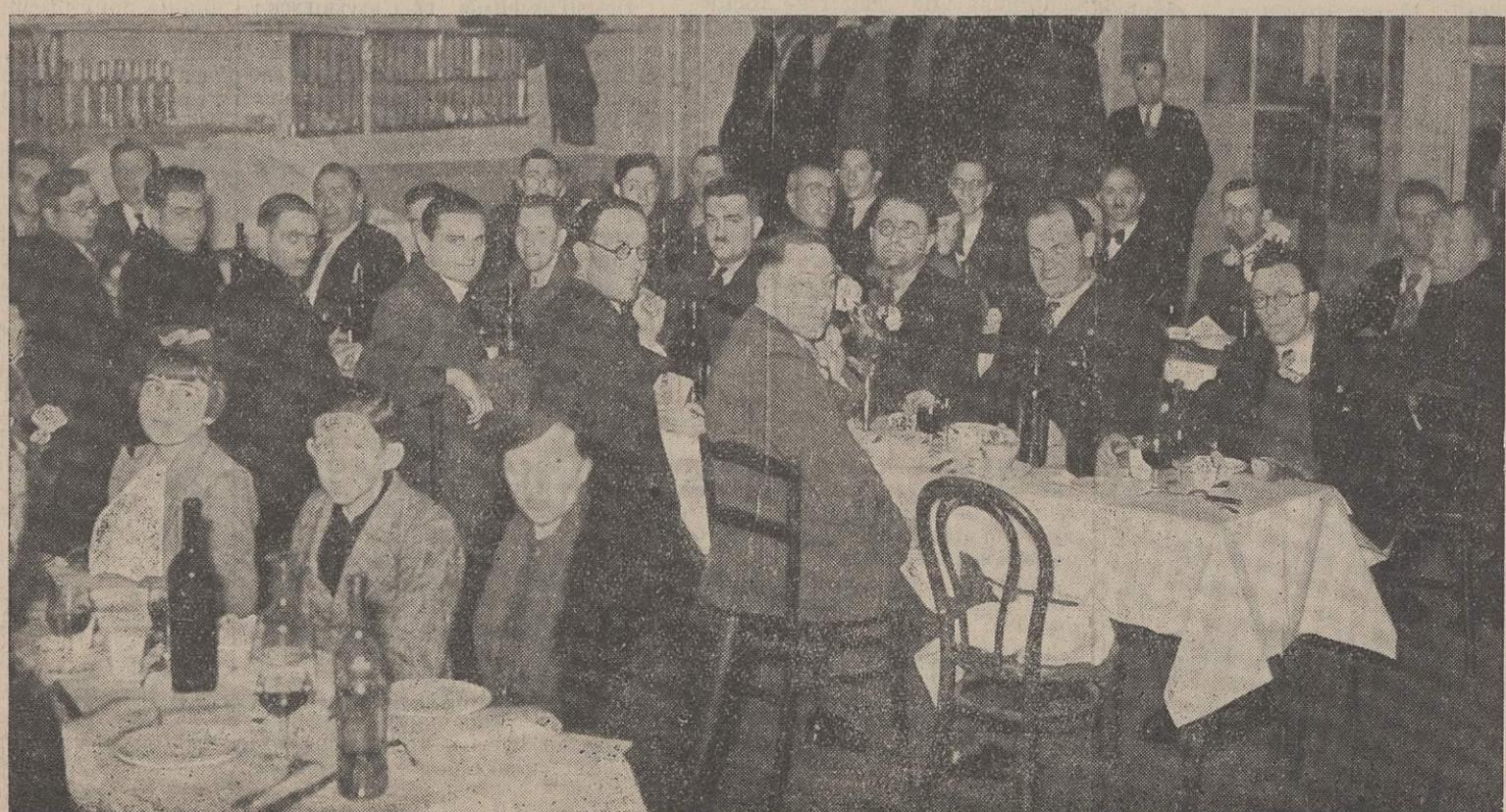
Pendant une des séances, les délégués suivent les débats attentivement



Agapes fraternelles, repas bien mérité après des heures laborieuses



Une autre vue de la séance où l'on reconnaît parmi les dames Mme Martin et parmi nos camarades Emile Courbet, secrétaire de l'Union Régionale de Franche-Comté



Le photographe fixe pour l'O. M. un souvenir particulièrement agréable

Ah ! si j'avais su !...  
diront devant cette page  
ceux qui n'étaient pas là...

# RÉSUMÉ DES TRAVAUX

## du 18<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Française

### des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (C.F.T.C.)

Les Syndicats adhérant à la Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (C.F.T.C.) se sont réunis en Congrès annuel les 6 et 7 Novembre 1937, au siège de leur Fédération, 28, place Saint-Georges, Paris 9<sup>me</sup>.

Charlemagne BROUTIN, Président Fédéral, ouvrit le Congrès en félicitant les très nombreux congressistes, au nombre desquels il salua une délégation des Syndicats Catholiques Basques.

Paul LE BIHAN, Secrétaire Général, présenta le rapport moral d'activité de la Fédération depuis le dernier Congrès ; il fit ressortir le magnifique développement des effectifs et de l'action des Syndicats Fédérés.

Le rapport financier, présenté par Jean GERSTEL, Trésorier Fédéral, fut approuvé à l'unanimité et des félicitations furent adressées aux administrateurs des diverses Caisses Fédérales.

Jean PÉRÈS expose un programme de rénovation de l'organe fédéral « L'Ouvrier Métallurgiste », afin de le rendre de plus en plus vivant et utile aux métallurgistes.

Joseph BOTTON, Secrétaire permanent, informa l'auditoire des conditions dans lesquelles se présente le renouvellement des Conventions collectives dans la Métallurgie.

Paul VIGNAUX, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes, en un exposé objectif et détaillé, mit le Congrès au courant des résultats de l'expérience économique en cours.

Henri DENIS, diplômé des Sciences politiques, fit une étude approfondie de la situation métallurgique en France, signalant une demande de professionnels qualifiés dans certaines localités.

Roger LELIÈVRE (Paris), en un rapport très fouillé, expliqua aux Congressistes en quoi consistaient les Sections Syndicales d'entreprises et ce que l'on devait attendre d'elles pour le développement et la propagande de nos organisations.

Emile SEBERT, Secrétaire du Syndicat des Agents de Maîtrise, dit pourquoi il fallait grouper les Agents de Maîtrise de la Métallurgie en syndicats, affiliés à la Fédération ouvrière, et non en amicales.

Quelques modifications de détails furent apportées aux Statuts fédéraux, après un exposé fait par Jean PÉRÈS.

Les membres du Bureau fédéral sortant furent réélus à l'unanimité, ce qui ne peut que les encourager à persévéérer dans la voie qu'ils ont suivie jusqu'à présent.

Des directives générales furent données aux adhérents, afin de leur indiquer la conduite à tenir en présence des difficultés actuelles.

Des résolutions concernant le renouvellement des Conventions collectives, la situation de l'Industrie Métallurgique en France et notre position, furent adoptées à l'unanimité.

Puis, après une vibrante allocution du Président fédéral, le Congrès fut clos au milieu de l'enthousiasme général.

# **Les résolutions adoptées par le Congrès de la Fédération de la Métallurgie (C. F. T. C.)**

La Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires, affiliée à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, vient de tenir à PARIS, les 6 et 7 novembre 1937, son 18<sup>me</sup> Congrès.

Cette Fédération groupe, à l'heure actuelle, plus de 260 syndicats ou sections déclarées, répartis dans la Métropole et les Colonies. Les délégués du Congrès réunis au nombre de plus d'une centaine, ont adopté les résolutions suivantes :

## **Sur les Conventions collectives**

Le Congrès, après avoir entendu le rapport présenté par Joseph BOTTON, les explications fournies par Jean PÈRES et Charlemagne BROUTIN, constate :

Que les Conventions collectives de travail, discutées et signées depuis un an, le plus souvent dans le cadre de la localité, ont provoqué des contacts entre organisations patronales et ouvrières, chose impossible auparavant ;

Qu'elles ont, de plus, en précisant les règles de l'exercice de la profession, apporté aux travailleurs de la Métallurgie des avantages matériaux et moraux importants ;

Qu'il y a intérêt à généraliser certaines dispositions de ces Conventions ;

### **DEMANDE :**

Un nouvel effort de perfectionnement des Conventions collectives avec leur discussion et signature sur la base régionale, ceci en raison même du cadre géographique de certaines industries ;

Adresse, à tous les hommes de bonne volonté, patrons et ouvriers, un appel pressant pour agir dans ce sens, et indique que les perfectionnements à introduire dans les textes des nouvelles Conventions, pour les industries des métaux, doivent contenir, pour l'ensemble du territoire, des règles communes sur les questions suivantes :

Droit syndical, délégués ouvriers, définition des catégories professionnelles, échelle mobile des salaires, travail en équipe, placement et règles de stabilité dans l'emploi, modalités des périodes d'essai et de préavis, modalités d'heures supplémentaires, des déplacements, des congés payés, des indemnités de congédiement, règles concernant le travail des femmes, allocations familiales, avec échelle mobile et dispositif facilitant le retour de la Mère au Foyer, dispositions concernant les déplacements d'entreprise, le départ et le retour du régiment, l'ancienneté de service, institution de Commissions mixtes permanentes, de Commissions de conciliation et d'arbitrage et réorganisation de l'apprentissage.

## **Sur la situation des industries des métaux**

Ayant pris connaissance de la situation économique générale, tant nationale qu'internationale, et de sa répercussion au point de vue métallurgique,

Constatant, par ailleurs, l'état de tension existant notamment dans la Métallurgie parisienne à la veille même du renouvellement des Conventions collectives,

Regrette qu'après dix-huit mois de rapports contractuels, les relations ne soient pas meilleures entre les divers éléments représentatifs de cette branche industrielle si importante,

Impute cette situation aux néfastes méthodes de lutte de classe qui auraient dû faire place, d'un côté comme de l'autre, à une véritable collaboration qui, seule, peut faire donner à la Convention collective, librement discutée et signée, ses féconds résultats, tant pour les parties contractantes que pour la profession elle-même,

Invite les syndicats affiliés à faire triompher la doctrine, le programme et le plan de la C.F.T.C. qui, seuls, sont susceptibles d'établir les bases d'une véritable organisation professionnelle, élément indispensable de l'ordre social nouveau.